

Des équipements de qualité au service d'une EPS exigeante

Pour le groupe « Équipements » du SNEP-FSU, Pierre-Yves Pothier présente les conditions légitimes de travail permettant une pratique exigeante, compatible avec un engagement émotionnel fort et le progrès des élèves.

Quels espaces, pour quelles émotions ?

Une réflexion approfondie sur les espaces de pratique est menée conjointement avec les programmes alternatifs pour une EPS de qualité. Si le ciblage de contenus exigeants est nécessaire pour que les élèves progressent en tennis de table, des équipements porteurs d'émotions participent aussi de l'engagement des élèves dans les apprentissages¹. Nous écrivions en 2006² que le tennis de table était souvent enseigné dans des espaces totalement inadaptés : préaux, préfabriqués... Ces choix, s'ils restent d'actualité, participent aux dérives contribuant à une logique d'animation et à un glissement progressif vers des visées très générales faute d'un lieu significatif permettant à l'élève et à l'enseignant-e d'explorer tous les champs des possibles proposés par l'activité. Pour notre part, nous croyons que l'espace doit être pensé de manière à « conférer le maximum d'expressivité au dramatique » comme l'écrivait B. Jeu³.

L'espace de jeu autour de la table et leur nombre, clé de la réussite

Si nous retenons que les élèves doivent être *tous et toutes d'attaque*, choix didactique en phase avec l'essence de l'activité, cela implique certains principes :

– *Un espace de jeu de 10x5m protégé par des séparations est nécessaire* pour sacraliser le lieu d'apprentissage afin d'explorer sans contraintes d'espace et de temps l'ensemble des dimensions latérales et profondes du jeu d'attaque.
– *Une telle surface circonscrite à chaque table* permet de faire vivre avec le maximum

d'intensité l'activité tennis de table sans risque de gêne ou de heurts avec les autres élèves évoluant dans des espaces parallèles. Ce chacun-e chez soi protège et accroît la liberté d'action et augmente le temps d'apprentissage par une récupération rapide de la balle.

– *Une table pour 2 ou 3 élèves maximum s'impose* afin de varier les stratégies d'enseignement au service des élèves. (Rencontres entre élèves de même niveau, aménagements matériels, tâches différentes...)

Un espace fonctionnel et apaisant au service des apprentissages

En 2001, un premier référentiel⁴ présente des équipements fonctionnels et polyvalents associant nombre de tables (de 12 à 24) et variété des standards. En 2006, un nouveau document prolonge ce travail. Il détermine un nombre de tables en fonction de la salle prévue. Au référentiel de 441 m² et 5 m de haut limitant le volume à chauffer, sont associés 10 espaces de jeu plus réduits (9x4,5 m). À 540 m², 12 espaces.

Les matériaux utilisés pour concevoir un équipement sportif reposent sur des préconisations qui tendent à diminuer les gênes liées à son volume. Gêne auditive qui apparaît dès 60 db, un éclairage pour l'EPS fixé à 500 lux, des murs et des balles de couleurs différentes⁵, un sol sans phtalate, à déformation ponctuelle (P2) et une température optimale de 18°C⁶. Ces considérations sont donc aussi essentielles que le nombre et la durée des cycles. Nous croyons que l'espace est une clé de l'émotion et l'émotion celle de l'APSA et de ses apprentissages.



Petit matériel

Balles, raquettes et raquettes à gant, sur-filet, cibles adhésives et lattes adhésives, séparations, paniers de balles, cartaping.

Aménagements et matériels peuvent être de véritables variables didactiques pour faire progresser les élèves. Vous saurez tout sur notre site EPS et Société! ♦ PYP

1. M. Le Ferrand, Des équipements porteurs d'imaginaire. EPS et Culturalisme, 2018.

2. SNEP. (2006). Les salles spécialisées et semi-spécialisées pour l'EPS www.snefsu.net/equipe/docs/20210310_referentiel_salles_spe_et_semi_spe_red.pdf

3. B. Jeu, Le sport, l'émotion, l'espace. Paris, Vigot, 1977.

4. Les grandes salles pour l'EPS. SNEP. www.snefsu.net/ftp2/equip/grande_salle_2001.pdf

5. Préconisations de la FFTT.

6. Arrêté du 25 juillet 1977. Version en vigueur du 8 août 2015. À noter que l'ensemble des référentiels du SNEP sont présentés dans le guide M.E.N d'avril 2012 signé par J.M. Blanquer alors D.G.E.S.C.O.